

ARRÊTÉ RRTHD N° D2022-043

OBLIGATIONS RELATIVES AUX MISSIONS ET AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

Le Directeur de Réunion THD,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les statuts de Réunion THD,

VU La [délibération n°2021-CA21-10](#) *Modalités de prise en charge des frais de mission*,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Chaque mission doit faire l'objet d'un ordre de mission.

ARTICLE 2 :

Les missions des agents de Réunion THD doivent être approuvées par le Directeur. Un formulaire de demande de mission est disponible dans le répertoire RH.

ARTICLE 3 :

Les frais de mission sont pris en charge selon les dispositions suivantes :

Vol :

- Prise en charge du billet d'avion en classe économique aux dates demandées par l'agent, encadrant au mieux les dates de mission ;
- Les agents dont la mission dure moins de 4 jours peuvent voyager en classe "Économique Premium" ou équivalent ;
- La régie choisira le billet le moins cher aux dates indiquées.

Indemnités journalières et transports :

- Remboursement des frais d'hébergement et de repas au réel sur présentation de factures. Seules les journées de mission sont indemnisées, ainsi que les journées précédant et suivant la mission ;
- Remboursement des frais de transport (métro, taxi, train) au réel sur présentation de factures ;
- Le plafond journalier pour le remboursement des frais d'hébergement et de restauration est fixé à 182,94 €.

ARTICLE 4 :

Les demandes de remboursement des frais de mission ne pourront être traitées qu'après la fourniture des pièces suivantes :

- Rapport de mission remis dans un délai de quinze jours à un mois,
- Facture(s) d'hébergement,
- Facture(s) de repas (pour 1 personne),
- Souche(s) de billet d'avion,
- Billet(s) de train,
- Reçu(s) de taxi,
- Ticket(s) de métro,
- Tout autre justificatif.

Un formulaire de demande de remboursement est disponible dans le répertoire RH.

Le Directeur de Réunion THD

Denis FABREGUE



Réunion THD
Immeuble Emile HUGOT
1 Rue Emile HUGOT - Téléphone
97490 Sainte-Clotilde
SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 8790Z
Tél Standard : 0262 160 170

Denis FABREGUE
Directeur

Signature
numérique de
DENIS FABRÈGUE
ID
Date : 2022.06.30
09:56:24 +04'00'

A Sainte Clotilde, le 29 juin 2022